



Vallées en Champagne

**Nombre de membres
en exercice:** 31**Présents :** 18**Votants:** 20**Convocation du:**
17 août 2017**Séance du 30 août 2017**

L'an deux mille dix-sept et le trente août l'assemblée régulièrement convoquée le 30 août 2017, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Bruno LAHOUATI, Jacqueline PICART, Claude PICART, Béatrice LARANGOT, Jean-Yves ROULOT, Pierre TROUBLE, Francis DAGONET, Jean-Michel CHAMPAGNE, Alain DESTOUCHES, Marcel DARTINET, Françoise BARON, Olivier FARARD, Eric MERAT, Joël NEYRINCK, Josiane RENARD, Rémy THOMAS, Nelly TRICONNET, Valérie VAN GYSEL

Représentés: Elodie BEAUMONT par Jean-Michel CHAMPAGNE, Pascal LOBRY par Olivier FARARD

Excuses: Olivier PICART, Jean-Pierre BECHARD, Raynald DUBUS, Louison TANET

Absents: Dominique BRZEZULA, Renan CONCINA, Manon DAGONET, Thierry FALLET, Romain FAYE, Jean-Louis PICART, Marylène SOURDET

Secrétaire de séance: Jean-Michel CHAMPAGNE

Approbation du compte rendu

Adopté à l'unanimité

Demande de réalisation d'un remembrement rural du territoire de la Chapelle Monthodon DE_2017_051

Des élus propriétaires de la Chapelle Monthodon souhaitent lancer une procédure d'aménagement foncier sur le territoire communal de la Chapelle Monthodon. Monsieur le maire propose de faire une demande auprès du département de l'Aisne de la faisabilité et le financement de cet aménagement foncier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de solliciter le département de l'Aisne.

Votants: 20

Pour: 20

Contre: 0

Abstentions: 0

Désignation des membres du bureau de l'AFR de Baulne en Brie DE_2017_052

Le maire propose de valider la nomination des membres du bureau de l'AFR :

- 3 titulaires : Messieurs RAHIR Jacky, COOREVITS Jean-Luc, GUERTAULT Michel

- 2 suppléants : Messieurs BECHARD Jean-Pierre, BERTHE Philippe

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, nomme les titulaires et suppléants ainsi proposés.

Votants: 20

Pour: 20

Contre: 0

Abstentions: 0

Création de poste pour agent contractuel DE_2017_053

Le conseil municipal de Vallées en Champagne ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 - 1° ;

Considérant qu'il est parfois nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité en tant qu'adjoint administratif ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d' Adjoint administratif 1^{ère} classe relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité. Cet agent assurera des fonctions de secrétaire de mairie à temps non complet pour une durée journalière qui sera définie dans le contrat.
Les crédits correspondants seront inscrits au budget.
Autorise le maire à signer tous documents s'y afférant.

Votants: 20

Pour: 20

Contre: 0

Abstentions: 0

Autorisation de la collectivité à s'engager dans le Document Unique DE_2017_054

Le Maire rappelle à l'assemblée ;

Dans chaque collectivité, le Code du Travail (Art R.4121-1) impose à l'Autorité Territoriale de réaliser l'évaluation des risques professionnels de ses agents et de consigner les résultats dans un document intitulé « Document Unique ».

L'évaluation des risques professionnels consiste à :

- Recenser les dangers et coter les risques auxquels sont soumis les agents.
- Hiérarchiser les risques inhérents à l'activité de travail des agents.
- Proposer des mesures de nature à améliorer les conditions de travail afin de limiter la survenue des accidents de travail et des maladies professionnelles.

Ce projet permettra d'entamer une réflexion sur les méthodes de travail appliquées dans les services, et sur la prise en compte des aspects santé/sécurité à tous les niveaux de la collectivité.

Par ailleurs, le service prévention des risques professionnels du Centre de Gestion de l'Aisne accompagne les collectivités dans la mise en œuvre de leur démarche de prévention. Une aide technique est apportée pour la procédure de mise en œuvre et de suivi de la démarche, dès lors que la collectivité est adhérente au service de prévention et santé au travail (sans coût financier supplémentaire)

Le Maire propose au Conseil Municipal de :

- S'engager dans une démarche globale de prévention des risques professionnels basée sur la réalisation préalable du document unique.
- Solliciter l'accompagnement du Centre de Gestion de l'Aisne.
- S'engager à mettre des moyens humains et financiers afin de mettre en place des actions de prévention.
- Nommer en interne un agent référent qui aura la charge de suivre et d'animer la démarche.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ADOpte ces propositions à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la démarche,

AUTORISE la commune à recevoir la subvention du Fonds National de Prévention correspondant au travail réalisé par les agents.

Votants: 20

Pour: 20

Contre: 0

Abstentions: 0

Ouverture de crédit DE_2017_055

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, ouvre un crédit de 6 000 € pour l'opération n°103 (portail Saint Agnan) compte 21311.

Ce crédit est pris sur l'opération 131 (Achat poêle à granules).

Votants: 20

Pour: 20

Contre: 0

Abstentions: 0

Subvention Odon Attitude DE_2017_056

L'association Odon Attitude a présenté une demande de subvention pour l'achat de matériel pour un montant de 486 €.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide d'octroyer une subvention exceptionnelle de 250 € pour l'achat de ce matériel.

Votants: 20

Pour: 20

Contre: 0

Abstentions: 0

Questions diverses

Monsieur Alain Destouches interpelle le conseil municipal pour un problème de sécurité Chemin de Maÿ (La Chapelle-Monthodon), un piquet gêne la circulation. Monsieur le maire dans le cadre de ses pouvoirs de police autorise monsieur Destouches à enfoncer ce piquet pour permettent le passage de véhicules en toute sécurité.

Défense incendie:

Le conseil municipal propose de créer une commission défense incendie composée des délégués communaux de l'USESA. Baulne en Brie : Nelly Triconnet et Jean-Michel Champagne
Saint Agnan : Olivier Farard et Joël Neyrinck
La Chapelle : Eric Mérat et Jean-Yves Roulot

Monsieur le maire propose de faire le tour des communes historiques en concertation avec l'USESA et le SDIS afin de recenser les besoins éventuels pour améliorer la défense incendie de la commune nouvelle. Quatre poteaux seront remplacer 1 route du breuil à Baulne en Brie, 1 rue de Clairefontaine à La Chapelle, 1 rue de Saconnay et Emoy à Saint Agnan)

Commémoration de la bataille juillet 1918

Les dossiers de demande de subventions ont été envoyés, la commission de travail se réunira le 20 septembre. A cette occasion, la commune acquerra un nouveau drapeau avec le nom de Vallées en Champagne

Demande de subvention de l'Union sportive des Vallées

Monsieur le maire présente cette demande de subvention. Le conseil municipal souhaite être informé sur le positionnement de la communauté d'agglomération de Château-Thierry concernant cette demande de subvention et sur le bilan financier de cette association.

Demande de subvention du Collège de la Faye de Condé en Brie

Monsieur le maire présente une demande de subvention du Collège de la Faye. Le conseil municipal souhaite avoir le bilan financier et faire le point avec madame Anne Maricot conseillère départementale sur la participation du département. Madame Béatrice Larangot rappelle que la commune participe déjà aux sorties scolaires.

Rapport annuel sur l'eau

Madame Triconnet présente au conseil le rapport annuel sur l'eau de l'USESA, (ce rapport est à la disposition de toute personne intéressé).

Commission sécurité routière

Elle se réunira le 20 septembre pour faire le point sur la commande de panneaux de signalisation, sur les problèmes de sécurité et les changements de nom de rues.

Nuisances sonores

Suite à l'intervention de madame Yannick Cernet, concernant les problèmes de nuisances sonores (aboïement de chiens), monsieur le maire propose de rencontrer le propriétaire des chiens afin de trouver une solution.

Point sur les travaux du pont de Chézy (La Chapelle)

L'Adica a lancé l'étude pour la réfection du pont de Chézy.

Monsieur Alain Destouches signale un problème d'écoulement d'eau pluviale au hameau de Chézy.

Monsieur le maire envisage d'organiser une réunion afin de remédier à ce problème.

Modification des horaires de permanences de mairie

A daté du 13 septembre 2017, la permanence de mairie du mardi soir de Baulne en Brie est supprimée pour cause de fréquentation quasi inexistante.

Pour rappel le maire et les adjoints sont joignables sur rendez-vous en cas de nécessité.

Les membres du conseil

Le maire